



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 11 mai 2020

Service Aménagement Biodiversité Eau
Police de l'Eau

La responsable de l'Unité Police de l'Eau

Affaire suivie par
delfina.de-magalhaes@moselle.gouv.fr
03 87 34 34 22

à

Monsieur le Maire
Mairie de Volmerange-les-Mines
2 rue d'Ottange
57330 Volmerange-les-Mines

Objet : Dossier de déclaration concernant la création d'un lotissement « Nicolas Schuller » -
Volmerange-les-Mines
N° 57-2020-00036

Recevabilité

PJ : Fiche descriptive
Récépissé de déclaration en date du 24 janvier 2020
Dossier de déclaration
Courrier de recevabilité

Ref : DDM\Dossiers instruits_en cours\EP\Volmerange\2019 N SCHULLER

Monsieur le Maire,

J'ai reçu pour instruction un dossier de déclaration en date du 24 janvier 2020, au titre de l'article R.214-18 du code de l'environnement, concernant la gestion des eaux pluviales dans le cadre de la création d'un lotissement « Nicolas Schuller » à Volmerange-les-Mines.

Après examen, je vous informe que le dossier transmis est recevable.

Vous trouverez ci-joint la copie du courrier envoyé au pétitionnaire ainsi qu'un exemplaire du dossier.

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, je vous serais reconnaissant de bien vouloir procéder à l'affichage en mairie du courrier valant avis de recevabilité pendant la durée d'un mois minimum. Le dossier du pétitionnaire devra être mis à disposition du public pendant cette même période.

A l'issue de cet affichage, vous voudrez bien dresser procès verbal de cette formalité obligatoire que vous m'adresserez.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La Responsable de l'unité Police de l'eau,

Céline Dellinger

Copie à :
SCI SUPPLY CHAIN
Communauté de Communes Cattenom et Environs